



communiqué

Date

Pour publication **Le 18 mars 1992**

N° 55

LE CANADA FOURNIT 1 MILLION DE DOLLARS AU MEXIQUE À TITRE D'AIDE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, et le ministre de l'Environnement, l'honorable Jean Charest, ont annoncé aujourd'hui l'offre de 1 million de dollars en projets, destinés à aider le Mexique à améliorer ses pratiques de surveillance et d'exécution en matière de protection de l'environnement.

Ces projets comprennent l'aménagement d'un laboratoire mobile pour les essais sur le terrain, une formation aux techniques de contrôle environnemental, des échanges de renseignements sur le traitement des effluents industriels, et la fourniture de codes de pratique et de normes de sécurité pour la gestion des substances nocives.

«Ces projets découlent de l'Accord de coopération entre le Canada et le Mexique dans le domaine de l'environnement que le premier ministre Mulroney a signé pendant sa visite au Mexique en mars 1990, a déclaré M^{me} McDougall. Ils renforceront notre partenariat avec le Mexique.»

«Nous avons adapté les projets aux besoins du Mexique, a déclaré M. Charest. Notre savoir-faire et notre technologie aideront le Secrétariat mexicain au développement urbain et à l'écologie à appliquer les lois rigoureuses que ce pays a adoptées en 1988 relativement à la protection de l'environnement.»

Document d'information

ENTENTE DE CONTRIBUTION DE 1 MILLION DE DOLLARS ENTRE LE CANADA ET LE MEXIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Canada et le Mexique ont déjà mené plusieurs projets à terme depuis la signature, en mars 1990, d'un Accord de coopération dans le domaine de l'environnement. Cet effort concerté a permis à Environnement Canada et au Secrétariat mexicain au développement urbain et à l'écologie (SEDUE) d'effectuer une évaluation approfondie des besoins et des priorités, qui ont ensuite été jumelés aux ressources disponibles en vertu de l'entente de contribution de 1 million de dollars, annoncée aujourd'hui, dans le domaine de l'environnement.

Cette initiative canado-mexicaine dans le domaine de l'environnement vise deux objectifs principaux :

- s'attaquer aux priorités du SEDUE et renforcer ses capacités de faire respecter les lois promulguées par le Mexique dans le domaine de l'environnement;
- mettre en évidence le savoir-faire des secteurs public et privé canadiens dans le domaine de la technologie environnementale et ouvrir la voie à une future collaboration entre les deux pays.

L'entente de contribution de 1 million de dollars comporte 6 volets :

- * Vérification de l'observation
- * Gestion des substances nocives et des déchets dangereux
- * Contrôle de la pollution atmosphérique
- * Évaluation des incidences environnementales
- * Espèces menacées
- * Éducation mésologique

Voici quelques exemples de programmes canadiens offerts au SEDUE.

VÉRIFICATION DE L'OBSERVATION

Acquisition d'un laboratoire mobile

Le Canada fournira un laboratoire mobile qui sera, pour le SEDUE, le premier du genre. Cette camionnette de camping spécialement

conçue, meublée et équipée, peut s'accrocher à une remorque d'embarcation. Ce laboratoire mobile permettra aux inspecteurs du SEDUE et au personnel technique de réaliser sur place des analyses des effluents industriels et urbains s'écoulant dans les lacs et les rivières de l'ensemble du Mexique.

Le laboratoire servira également au traitement préliminaire des échantillons avant leur expédition aux laboratoires du SEDUE. Le traitement préliminaire des échantillons constitue une composante fondamentale du processus d'analyse. Sans ce traitement, l'équilibre chimique de l'échantillon et des contaminants qu'il contient peut subir des modifications invalidant les analyses les plus perfectionnées.

Vérification environnementale

Pour compléter les programmes d'inspection existants, le SEDUE lancera un programme de vérification environnementale. Il s'agit d'un domaine relativement nouveau, et le SEDUE a demandé aux spécialistes canadiens de fournir un programme d'initiation et des enseignants de niveau supérieur. L'équipe canadienne offrira aussi au SEDUE des conseils sur l'orientation devant présider à la mise en oeuvre de ce nouveau programme de vérification environnementale.

Traitement de l'effluent industriel

Pour le Mexique, un problème à régler est celui du traitement des eaux usées. Puisque le Canada est à la fine pointe de la recherche et du développement dans ce domaine, on organisera des conférences et des séances d'information conjointes Canada-Mexique, au cours desquelles les spécialistes canadiens présenteront les diverses technologies qui s'appliquent au traitement de l'effluent industriel et discuteront avec le personnel du SEDUE de problèmes précis.

Cet échange de renseignements devrait aider le Mexique à décider des technologies les mieux adaptées à ses problèmes particuliers de pollution industrielle.

GESTION DES SUBSTANCES NOCIVES ET DES DÉCHETS DANGEREUX

La loi mexicaine sur «l'équilibre écologique et la protection de l'environnement», adoptée en 1988, prévoit l'élaboration d'une réglementation applicable aux substances nocives et aux déchets dangereux. Le SEDUE se consacre actuellement, avec la collaboration de divers autres ministères fédéraux mexicains, à l'élaboration de règlements généraux et de règlements qui s'appliqueront à des secteurs industriels précis - comme celui des peintures et des vernis.

Les compétences canadiennes seront mises à contribution en vue de l'élaboration de codes de pratiques et de normes de sécurité technique qui serviront aux fins de la gestion des substances nocives en général. Deux projets interreliés permettront d'élaborer des codes de pratiques visant respectivement les déchets dangereux produits par l'industrie de la peinture et le recyclage de ces déchets.

CONTRÔLE DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Un des éléments fondamentaux de tout programme de limitation de la pollution consiste à établir des normes, ou des limites, qui serviront de balises à la vérification environnementale. Le programme de coopération canado-mexicain dans le domaine de l'environnement aidera le gouvernement mexicain à établir des normes d'émission dans deux importants secteurs industriels : la fabrication d'engrais et l'entreposage des combustibles et des solvants.

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
Mars 1992

Chronologie

LA COOPÉRATION ENTRE LE CANADA ET LE MEXIQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

1988

Environnement Canada et les organismes homologues des États-Unis et du Mexique signent un Protocole d'entente sur les oiseaux migrateurs et sur leurs habitats nord-américains afin de préserver et de maintenir les populations d'oiseaux migrateurs et de conserver leurs habitats. Le Service canadien de la faune est l'organisme d'exécution du Canada pour ce projet en cours entre le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Mars 1990

Au cours d'une visite officielle au Mexique du premier ministre Brian Mulroney, 10 accords bilatéraux sont signés, dont un Accord de coopération dans le domaine de l'environnement.

Dans le cadre de cet accord, le Canada et le Mexique ont :

- réalisé une étude de faisabilité pour la récupération des déchets municipaux de la région industrielle de Coatzacoalcos-Minatitlan, dans l'État de Veracruz. De plus, un autre plan pour la récupération des déchets industriels de la même région a été exécuté. Les deux phases de ce projet ont été financées par le Programme de coopération technique (INC) de l'Agence canadienne de développement international; l'investissement total à ce jour dépasse 900 000 \$;
- facilité la coopération pour la protection et l'assainissement de la région du bassin de Lerma-Chapala, dans l'État de Jalisco, grâce au transfert d'un progiciel canadien pour la gestion des eaux. Une mission technique d'Environnement Canada sur la gestion des eaux a offert des conseils sur la science des lacs (toxines et nutriments) et sur le traitement des déchets.

Juillet 1991

Des représentants d'Environnement Canada et d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada rencontrent leurs homologues à Washington et à Mexico pour échanger leurs points de vue sur la coopération en matière d'environnement.

- Août 1991** Un Comité interministériel d'évaluation environnementale est formé pour assurer une liaison avec les négociateurs canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et pour préparer un rapport au Cabinet sur les effets environnementaux potentiels de l'ALENA.
- Octobre 1991** Des représentants des secteurs public et privé du Mexique viennent en Ontario pour participer à deux importantes conférences et visiter des entreprises. Le programme de la mission visait à renforcer les connaissances bilatérales, les relations commerciales et les partenariats stratégiques.
- Décembre 1991** Le séminaire parrainé par le gouvernement canadien sur les logiciels GIS attire quelque 160 participants à Mexico, dont 11 fournisseurs canadiens. Les logiciels GIS destinés à contrôler la protection de l'environnement sont utilisés dans les secteurs minier et forestier et dans la gestion des ressources en eau. Une mission canadienne GIS doit donner suite au séminaire en août 1992.
- Janvier 1992** Tenue de la foire commerciale «Canada Expo 92» à Monterrey (Mexique) du 27 au 31 janvier. L'exposition présente notamment l'application à l'environnement de technologies de l'instrumentation et du contrôle industriel, conçues pour les industries lourdes et légères.
- Janvier 1992** Les dispositions du Protocole de Montréal sur le commerce des produits renfermant des substances qui appauvrissent la couche d'ozone entrent en vigueur. Le Mexique et le Canada sont signataires du Protocole.
- Mars 1992** Tenue de la foire commerciale et de la conférence internationales biennales «Globe 92» au Palais des congrès et du commerce de Vancouver, du 16 au 20 mars. Des entreprises de tout le Canada présentent leurs produits et leurs services.
- 18 mars 1992** La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, et le ministre de l'Environnement du Canada, M. Jean Charest, annoncent l'octroi de 1 million de dollars, dans le cadre de l'Accord de coopération dans le domaine de l'environnement conclu en 1990 entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des

États-Unis mexicains, visant à renforcer le contrôle et l'application des lois actuelles mexicaines sur l'environnement.

- 19 mars 1992** Réunion bilatérale Canada-Mexique entre le ministre de l'Environnement, M. Charest, et M. Patricio Chirinos Calero du Secrétariat au développement urbain et à l'écologie (SEDUE).
- Mai 1992** Une importante mission canadienne présentera ses produits et ses services à l'occasion du Congrès et de l'exposition sur la technologie environnementale, qui se tiendront à Monterrey du 15 au 17 mai - une première au Mexique.

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
Mars 1992